

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Représenté : 2

Votants : 11

Date de convocation : 17/10/2016

Date d'affichage : 17/10/2016

L'an deux mil seize, le vingt et un octobre à 19 heures, le Conseil Municipal suite aux élections municipales partielles du 16 octobre 2016, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de Monsieur Roland BERNARD, Maire, en séance ordinaire.

Etaient présents : Roland BERNARD, Sylvie ROSAY, Sébastien MAILLY, Philippe LAUNOY, Jérôme POTTIER, Frédéric COQUARD, Noémie JAILLANT, Magalie JOUVET-SIMON, Eliane WEBER.

Absent représenté: Annette BAILLY absente et représentée par Jérôme POTTIER, Jean-Christophe LEFEVRE absent et représenté par Sylvie ROSAY.

LA SEANCE OUVERTE

Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2016

Le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2016 est approuvé, sans réserve ni observation, à l'unanimité des membres présents.

Même séance,

Délibération 39-2016 : Election du 2nd adjoint

Il a été procédé à l'élection d'un adjoint conformément aux articles L 2122-4, L 2122-7-1, L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| • Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 11 |
| • A déduire bulletins nuls : | 0 |
| • Suffrages exprimés : | 11 |
| • Majorité absolue : | 6 |

Ont obtenu :

Madame Sylvie ROSAY 11 voix

Madame Sylvie ROSAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

Même séance,

Délibération 40-2016 : Indemnité de fonctions du 2nd adjoint

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE et avec effet au 21 octobre 2016 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire, considérant que la commune compte moins de 500 habitants, au taux de 6.60 % de l'indice 2015.

Même séance,

Délibération 41-2016 : Désignation des délégués aux commissions communales

- C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), commission cérémonies et animations :
Sylvie ROSAY, Jérôme POTTIER, Eliane WEBER, Magalie SIMON-JOUVET, Noémie JAILLANT, Frédéric COQUARD, Roland BERNARD
- Commission des finances :
Tout le Conseil Municipal
- Commission fleurissement :
Sébastien MAILLY, Roland BERNARD, Sylvie ROSAY, Jérôme POTTIER
- Commission Communication et site internet
Jean-Christophe LEFEVRE, Frédéric COQUARD, Noémie JAILLANT
- Commission Développement économique et touristique :
Jean-Christophe LEFEVRE, Jérôme POTTIER
- Commission urbanisme, bâtiments et chemins :
Sébastien MAILLY, Roland BERNARD, Philippe LAUNOY, Sylvie ROSAY, Jean-Christophe LEFEVRE

Même séance,

Délibération 42-2016 : Election des délégués aux syndicats

- Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »
 - ❖ Titulaires : Roland BERNARD
 - ❖ Suppléants : Sylvie ROSAY
- Syndicat des Eaux Rouilly Sacey
 - ❖ Titulaires : Philippe LAUNOY, Annette BAILLY
 - ❖ Suppléants : Noémie JAILLANT, Frédéric COQUARD
- Commission scolaire, petite enfance et accueil périscolaire
 - ❖ Titulaires : Jérôme POTTIER, Magalie JOUVET-SIMON
 - ❖ Suppléants : Sylvie ROSAY, Eliane WEBER

- Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube
 - ❖ Titulaires : Frédéric COQUARD
 - ❖ Suppléants : Philippe LAUNOY

- Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et commission urbanisme PNRFO
 - ❖ Titulaires : Roland BERNARD, Frédéric COQUARD
 - ❖ Suppléants : Jean-Christophe LEFEVRE

- SIEDMTO
 - ❖ Titulaires : Annette BAILLY, Sylvie ROSAY
 - ❖ Suppléants : Philippe LAUNOY, Noémie JAILLANT

- Correspondant défense
 - ❖ Titulaire : Sébastien MAILLY

- Société SPL-XDEMAT
 - ❖ Titulaires : Roland BERNARD
 - ❖ Suppléants : Sébastien MAILLY

Même séance,

Informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.